

Ces avocats persécutés en Tunisie



TUNISIE – 24 octobre 2024

Sonia Dahmani

Condamnée une deuxième fois en trois mois à deux ans de prison.

Condamnations à répétition annoncées en vertu du « décret-loi 54 »



Sonia Dahmani a été condamnée, le 24 octobre 2024, à deux ans de prison pour diffusion de fausses informations en vertu du décret-loi du 13 septembre 2022 ou « décret-loi 54 ». Elle avait comparu le 17 octobre 2024 pour des déclarations faites à la radio au sujet du racisme et la situation des migrants subsahariens sur le territoire tunisien. Sur Carthage+, Sonia Dahmani avait réagi aux théories de grand remplacement et de changement de la composition démographique de la population tunisienne par des migrants subsahariens qui seraient là pour s'établir selon un plan ourdi par des forces étrangères. Elle avait affirmé qu'il n'y avait pas de complot, que les migrants voulaient juste traverser vers l'Europe et qu'il ne faisait pas bon vivre en Tunisie actuellement.

Après avoir été brutalement arrêtée dans la Maison de l'avocat de Tunis, l'avocate et chroniqueuse, Sonia Dahmani est en détention depuis le 11 mai 2024. Elle doit faire face à plusieurs autres poursuites judiciaires dans cinq affaires, toutes fondées sur les dispositions de l'article 24 du « décret-loi 54 », pour diffusion de « fausses informations dans le but de porter atteinte à la sûreté publique » et « incitation à un discours de haine ». Promulgué en septembre 2022 par le président Kaïs Saïed, ce décret punit quiconque utilise les réseaux d'information et de communication pour « rédiger, produire, diffuser (ou) répandre de fausses nouvelles (...) dans le but de porter atteinte aux droits d'autrui ou de porter préjudice à la sécurité publique ».

Les trois autres affaires en cours, elles aussi liées à ses déclarations sur la situation du pays, sur la situation des détenus impliqués dans l'affaire dite du « complot contre la sûreté de l'État »*, sont encore en phase d'instruction. Certaines investigations sont terminées, tandis que d'autres sont en cours.

Le 6 juillet 2024, elle avait été condamnée une première fois en première instance à un an de prison ferme dans l'affaire dite de "Hayla El Bled" (en français : "Fabuleux, le pays" !) pour ses commentaires sarcastiques dans ses chroniques». Vingt-quatre heures avant le procès, les avocats n'avaient pas eu accès au rapport d'instruction. La peine, aujourd'hui définitive, a été ramenée en appel le 10 septembre 2024, par la Cour d'appel de Tunis à huit mois de prison.

Le 11 mai 2024, son arrestation particulièrement musclée avec fait grand bruit. Les forces de l'ordre avaient pris d'assaut les locaux de la Maison de l'avocat de Tunis où elle s'était réfugiée. Les policiers s'étaient introduits à l'intérieur des locaux afin de l'interpeller.



Ces avocats persécutés en Tunisie 2021-2023

- 10 Février 2021 : Bassem Hamrouni, placé en détention pour suspicion de de liens avec le terrorisme.
- 2 mars 2022 : Abderazak Kilani, incarcéré par un juge d’instruction militaire pour avoir contesté les conditions d’assignation à résidence de son client.
- 20 août 2021: Chawki Tabib, placé en résidence surveillée à la suite d'une transmission d'un dossier concernant des irrégularités dans la déclaration du patrimoine du chef de l'État au parquet par l'Instance Nationale de la Lutte contre la corruption.
- 30 avril 2022 : Hayet Jazzar et Ayoub Ghedamsi, poursuivis sur plainte d’un juge d’instruction dont ils avaient demandé le dessaisissement.
- 10 janvier 2023 : Ayachi Hammami, ancien ministre des Droits de l’homme, convoqué devant un juge d’instruction pour ses propos à l’égard de la justice sur la radio Shems FM.
- 24 février 2023 : Ghazi Chaouachi et Ridha Belhaj, arrêtés pour complot contre la sureté de l’Etat.
- 27 avril 2023 : Bassem Trifi, convoqué par la brigade nationale de lutte contre les crimes terroristes, «à titre de renseignements».
- 3 mai 2023 : ouverture d’une enquête judiciaire contre: Bochra Belhaj Hmida, Ayachi Hammami, Ahmed Néjib Chebbi et Nouredine Bhiri
- **2 juin 2023 : Fedy Snene, victime d’une violente agression physique et verbale par des agents de sécurité, à Radès.**
- 28 septembre 2023 : Islem Hamza et Dalila Msaddek, membres du comité de défense des opposants, poursuivies en justice pour complot contre la sûreté de l’État, poursuivies par le parquet de Tunis, pour « imputation de faits non avérés à un fonctionnaire public».
- 5 juillet 2024 : Sonia Dahmani, avocate et chroniqueuse, condamnée à un an de prison ferme pour avoir exercé sa liberté d’expression après avoir été brutalement arrêtée dans la Maison de l’avocat de Tunis.
- 24 octobre 2024 : Sonia Dahmani , condamnée une deuxième fois en trois mois à deux ans de prison. Condamnations à répétition annoncées en vertu du « décret-loi 54 ».

*(Voir: [L’Observatoire], Ces avocats assassinés, etc., Vol XI, 2024, p. 253).

